

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.101524	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) 20, Avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS Cedex 01 - FRANCE	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime d'aides de l'ADEME exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023 (Système d'aides à la connaissance)	
Base juridique	Délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n°14-3-3 du 23 octobre 2014 modifiée	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante		
Durée	01.01.2015 - 31.12.2023	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 60 000 000 EUR	
Pour les garanties		
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts, Prêt/Avances récupérables	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche fondamentale [article 25, paragraphe 2, point a)]	50	20
Recherche industrielle [art. 25, paragraphe 2, point b)]	50	20
Développement expérimental [art. 25, paragraphe 2), point c)]	25	20
Études de faisabilité [article 25, paragraphe 2, point d)]	50	20
Aides à l'innovation en faveur des PME (art. 28)	50	
Aides à l'innovation de procédé et d'organisation (art. 29)	15	35

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.ademe.fr>

-